



APPEL D'ORLEANS A LA REGULARISATION DES JEUNES MAJEURS SCOLARISES OU L'AYANT ETE

Nous,

**jeunes majeurs sans papiers scolarisés,
jeunes majeurs sans papiers privés du droit de travailler à l'issue de nos études en
France,
jeunes en situation régulière ou de nationalité française,
enseignants, parents d'élèves, citoyens et élus attachés à la liberté et aux droits de
l'Homme,
militants du Réseau éducation sans frontières,**

réunis le 17 janvier 2009 à Orléans, appelons à une campagne publique

Jeunesse sans papiers, jeunesse volée, ça suffit ! La loi doit changer !

Le RESF s'est créé en juin 2004 pour soulever la question des jeunes majeurs sans papiers scolarisés. Depuis lors les choses ont évolué. Des milliers de familles et de jeunes ont été régularisés. Mais il reste bien du chemin à parcourir. Des centaines de familles que les autorités n'osent pas expulser mais refusent de régulariser, des milliers de familles qui restent à régulariser, des milliers de jeunes qui doivent retrouver le droit de vivre et de rêver.

La loi doit changer !

Il faut que les jeunes de nationalité étrangère privés du droit au séjour en France se fassent connaître de leurs camarades et de leurs enseignants. Ils doivent vaincre leur peur et leur gêne de n'être « pas comme les autres ». Si quelqu'un doit avoir honte dans cette affaire, ce ne sont pas ceux qui sont victimes de lois injustes mais ceux qui décident de ces lois.

Tous les jeunes sont concernés. Ceux qui n'ont pas de papiers, évidemment. Mais aussi ceux qui en ont ou qui sont de nationalité française. On ne peut pas avoir 18 ans, un peu plus ou un peu moins et laisser ses copains de classe, ses amis, se débattre, seuls, dans les situations inextricables dans lesquelles les lois les enferment. Il est des circonstances où la solidarité n'est pas une option mais une obligation morale. **Quand la loi aboutit à de telles situations, elle doit changer !**

Il est temps d'agir affirmait en juin 2004 l'appel constitutif du RESF. C'est encore vrai aujourd'hui et nous renouvelons aujourd'hui à Orléans l'appel lancé il y a quatre ans à Paris.

« Il est du devoir des enseignants, des personnels des établissements scolaires, des élèves eux-mêmes et de leurs parents mais aussi des associations (parents d'élèves, défense des droits de l'homme, anti-racistes) et des organisations syndicales et autres d'agir pour tirer ces jeunes de la situation qui pourrait leur vie.

Nous appelons toutes celles et tous ceux, jeunes sans papiers scolarisés, enseignants, personnels d'éducation, parents d'élèves, élèves et étudiants, juristes et avocats, mais aussi organisations syndicales, associations, partis attachés à combattre l'injustice et enfin tous ceux que révolte l'oppression à s'associer à cet appel, à le reproduire, à le faire circuler, à entrer en contact avec nous. »

Nous, jeunes majeurs scolarisés et leurs soutiens avons montré au travers des mobilisations menées depuis quatre ans que nous pouvions gagner et l'emporter sur l'injustice. Nous constituons une force qui doit peser pour que cesse la situation d'exclusion que vivent les élèves sans papiers.

Nous appelons à constituer des groupes de solidarité (collectifs jeunes majeurs) autour de chaque jeune sans papiers, à exiger la régularisation sans délai de chacun d'eux et à participer aux actions mises en place pour aboutir aux changements législatifs nécessaires.

Nous proposons l'élaboration d'un cahier de doléances que nous présenterons publiquement lors des Etats généraux de la jeunesse scolarisée sans papiers.

Orléans, le 17 janvier 2009